

# Circuit touristique de Saint-Florent-le-Vieil



Visorando



Randonnée n°41632563

Une randonnée proposée par Ôsez Mauges Tourisme et Développement en Val de Loire

À la découverte d'un des plus beaux villages des bords de Loire, Saint-Florent-le-Vieil, au fil de cette promenade vous pourrez vous émerveiller de cette Petite Cité de Caractère, entre les points de vue remarquables et son riche patrimoine architectural.

<b>Durée :</b>	1h15	<b>Difficulté :</b>	Facile
<b>Distance :</b>	4,08 km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	43 m	<b>Activité :</b>	Pédestre
<b>Dénivelé négatif :</b>	41 m		
<b>Point haut :</b>	45 m	<b>Commune :</b>	Saint-Florent-le-Vieil (49410)
<b>Point bas :</b>	10 m		



## Description

Stationnez votre véhicule au parking de l'Office de Tourisme de St-Florent-le-Vieil.

(D/A) Traversez la route pour aller, en face, Quai de la Loire puis, juste avant la Maison Julien Gracq, tournez à droite, Rue du Grenier à Sel, puis, de nouveau à droite, Rue du Couvent. Continuer jusqu'au croisement avec la Rue Jacques Cathelineau.

(1) Partez, en face, entre la Paroisse Saint Maurille et la halte à vélos, continuez à travers le parking et passer à droite de la Chapelle Saint-Charles. Longez, par l'arrière, le collège privé Jacques Cathelineau, jusqu'à hauteur de la D751.

(2) Prenez à droite, puis faire un rapide droite/gauche à la fin de la rue, afin de passer par un petit sentier entre les habitations. Longer ce chemin sur plus de 150 mètres. Au croisement, virez à droite, Rue du Clos de Ville, suivez le chemin jusqu'à l'intersection suivante. De nouveau, obliquez à droite, Rue du Four, puis prenez à droite et descendez jusqu'au numéro 13 de la Grande Rue, où est installée une plaque commémorative rappelant le geste de clémence de Charles de Bonchamps, commandant des armées vendéennes.

(3) Revenez ensuite sur vos pas et remontez la Grande Rue. Obliquer à droite entre les deux maisons, puis à gauche en longeant l'ancien musée de la Guerre de Vendée, rejoignez la Rue Charles de Renneville. Bifurquez à droite puis, face à vous, se trouvent les anciens bâtiments conventuels de l'Abbaye Mauriste datant du XVIII<sup>e</sup> siècle. Si l'abbaye est ouverte, prenez la porte côté terrasse (sinon passez par le cloître, Rue Charles de Renneville sur votre gauche, pour rejoindre la Place d'Armes à droite). Traversez la cour et les terrains de boule et sortez. À hauteur de la Place des Armes, sur votre droite se trouve l'entrée de l'Église Abbatiale. Contournez-la, puis dirigez-vous vers la colonne commémorative de la Duchesse d'Angoulême en admirant le panorama sur la Vallée de la Loire qui s'offre à vous depuis l'esplanade. Revenez ensuite sur vos pas et poursuivez par le parking des Coteaux et la Route les Coteaux, en direction du cimetière.

(4) Obliquez à gauche et entrez dans le cimetière où se situe la Chapelle Saint-Sauveur, faites demi-tour en direction du parking

## Points de passages

- D/A Parking de l'Office de Tourisme - Loire (fleuve)**  
N 47.363892° / O 1.014547° - alt. 13 m - km 0
- 1 Rue Jacques Cathelineau**  
N 47.363295° / O 1.013529° - alt. 20 m - km 0.22
- 2 D751**  
N 47.361361° / O 1.014167° - alt. 24 m - km 0.45
- 3 Grande Rue**  
N 47.363741° / O 1.015275° - alt. 16 m - km 1.02
- 4 Les Coteaux - Chapelle Saint-Sauveur (Saint-Florent-le-Vieil)**  
N 47.36262° / O 1.022628° - alt. 44 m - km 1.86
- 5 Virage à gauche, Chemin Saint-Nicolas**  
N 47.362747° / O 1.030475° - alt. 18 m - km 2.67
- D/A Parking de l'office de tourisme - Loire (fleuve)**  
N 47.363893° / O 1.014557° - alt. 13 m - km 4.08

des Coteaux et prenez le chemin en terre pour traverser la cour de l'ancienne ferme des Coteaux qui dépendait autrefois de l'abbaye. En sortant de la ferme, prenez à droite le chemin Saint-Nicolas jusqu'au virage à gauche.

(5) Tournez à droite et prenez le chemin à travers les champs, en direction de la guinguette. Virez à droite sur la promenade Julien Gracq et continuez ainsi en longeant les bords de Loire. Passez sous le pont pour revenir sur le quai, puis traversez la route pour revenir au parking de départ (D/A).

### Informations pratiques

#### A proximité

-[La Chapelle Saint-Charles](#)

-[Maison Julien Gracq](#)

-Tour de la Gabelle : « les Gabelous" étaient chargés de collecter l'impôt sur le sel, la gabelle, imposée ici en Anjou, contrairement au Duché de Bretagne sur la rive opposée où le sel était beaucoup moins cher. Les "Gabelous" étaient également chargés de surveiller et réprimer la contrebande autour de "l'or blanc" (le sel) qui était ici importante.

-Champ des Martyrs : c'est ici que durant les Guerres de Vendée et plus particulièrement durant la période de "La Terreur", environ 2000 vendéens furent exécutés par les troupes républicaines.

-Chapelle Saint-Sauveur : de style gothique flamboyant, érigée à la charnière des XVe et XVIe siècle. À l'intérieur, admirez les magnifiques voûtes nervurées qui reposent directement sur les murs, le tout offre une impression de légèreté toute particulière. C'est dans ce cimetière que fut enterré à l'origine Jacques Cathelineau avant que ses restes soient transférés dans la Chapelle Saint-Charles. C'est ici que repose également Julien Gracq, non loin de la chapelle.

-La colonne commémorative de la Duchesse d'Angoulême : monument érigé sur une ancienne motte castrale, fut inaugurée le 22 juin 1828 en mémoire de la visite à Saint-Florent-le-Vieil le 22 septembre 1823 de la Dauphine Marie-Thérèse de France (aussi appelée "Madame Royale", fille de Louis XVI et Marie-Antoinette), venue rendre hommage à la résistance des Vendéens lors des événements de 1793.

-[Église abbatiale](#)

-Jeu de boule de sable dans l'ancien cloître de l'Abbaye : jeu typiquement ligérien qui consiste à lancer une boule en bois dans un bac de sable, chaque terrain est constitué de deux bacs de sable qui se font face. Les mariniers sont à l'origine de ce jeu, ils y jouaient sur les bancs de sable en l'absence de vent. Activité visible gratuitement toute l'année les mercredis après-midi et dimanches matins.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-touristique-de-saint-florent-le-/>

**En savoir plus :** *Ôsez Mauges Tourisme et Développement en Val de Loire - BEAUPREAU-EN-MAUGES*

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : [contact@osezmauges.fr](mailto:contact@osezmauges.fr) - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

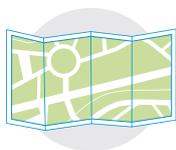
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**